

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-DDT-SE- 286 DU 27 OCTOBRE 2020
MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-DDT-SE-450 DU 9 NOVEMBRE 2018
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES
" C.D.N.P.S. " DE L'ESSONNE**

**Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 341-16 et R. 341-16 à R.341-25 ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, et modifiée par l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 ;
- VU** l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret du 24 août 2020 portant nomination de M. Eric JALON en qualité de préfet de l'Essonne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DCPPAT-210 du 18 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoit KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-PREF-DCI3/BE 0166 du 5 septembre 2006 portant constitution de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018-DDT-SE-450 du 9 novembre 2018 portant désignation des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- VU** l'avis des administrations et organismes consultés ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1 : Modifications relatives à la désignation des membres de la formation spécialisée de "la Nature".

Les tableaux "collège des élus et collectivités" et "collège des personnalités compétentes" du point 1. Formation spécialisée de "la Nature" de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2018-DDT-SE-450 du 9 novembre 2018 susvisé sont remplacés par les tableaux suivants :

" Collège des élus et collectivités :

"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gino BERTOL Maire de Videlles	M. Christian LECLERC Maire de Champlan
M. Germain DUPONT Maire de Tigery	M. Grégory COURTAS Maire de Pussay
Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme Sylvie GIBERT Conseillère départementale déléguée de l'Essonne
Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne	N.D.

" Collège des personnalités compétentes :

"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Laetitia POFFET Office National des Forêts	M. Pascal MARTIN Office National des Forêts
M. Thierry LANOE Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France (FICIF)	M. Frédéric GALLIENNE FICIF
M. le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité ou son représentant	
M. Stéphane VAURY Agence des Espaces Verts	Mme Nathalie PETITJEAN Agence des Espaces Verts

Article 2 : Modifications relatives à la désignation des membres de la formation spécialisée des "Sites et Paysages".

Les tableaux "collège des élus et collectivités" et "collège des personnalités compétentes" du point 2. Formation spécialisée des "Sites et Paysages" de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2018-DDT-SE-450 du 9 novembre 2018 susvisé sont remplacés par les tableaux suivants :

" Collège des élus et collectivités :

"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté	M. Gino BERTOL Maire de Videlles
M. Christian LECLERC Maire de Champlan	M. Alberto RODRIGUES Maire de Breux-Jouy
Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne
M. Jean-Marc FOUCHER, Président de la communauté de communes Entre Juine et Renarde	M. Rémi BOYER, Président de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix

" Collège des personnalités compétentes :

"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Valérie KAUFMANN Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE)	M. Alexis LINGE C.A.U.E.
Mme Nathalie ROUFF Fédération du Paysage	M. Loïc PIANFETTI Fédération du paysage
M. Nicolas LETSCHERT Ordre des Architectes	M. Frédéric QUEVILLON Ordre des Architectes
M. Laurent DUCRUIT Parc Naturel Régional du Gâtinais français	Mme Amélie FERLAY Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Article 3 : Modifications relatives à la désignation des membres de la formation spécialisée de la "Faune Sauvage Captive".

Le tableau "collège des élus et collectivités" du point 4. Formation spécialisée de la "Faune Sauvage Captive" de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2018-DDT-SE-450 du 9 novembre 2018 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

" Collège des élus et collectivités :

"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté	Mme Carine HOUDOUIN, Maire de Richarville
M. Christian SCHOETTL, Maire de Janvry	M. Fabien KEES Maire de Dannemois
Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme Marjolaine RAUZE Conseillère départementale de l'Essonne
M. Frédéric PETITA Conseiller départemental de l'Essonne	N.D.

Article 4 : Modifications relatives à la désignation des membres de la formation spécialisée de "la Publicité".

Le tableau "collège des élus et collectivités" du point 5. Formation spécialisée de "la Publicité" de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2018-DDT-SE-450 du 9 novembre 2018 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

" Collège des élus et collectivités :

"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sylvain TANGUY Maire de Le Plessis-Pâté	M. Grégory COURTAS Maire de Pussay
M. Alain JOYEZ Maire de Gironville-sur-Essonne	M. Fabien KEES Maire de Dannemois
Mme Annick DISCHBEIN Conseillère Départementale de l'Essonne	Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le directeur départemental des territoires, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, le directeur départemental de la protection des populations et le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et adressé à chacun des membres de la CDNPS.

Évry-Courcouronnes, le 27 OCT. 2020

le Secrétaire Général


Benoît KAPLAN